

La reconstruction identitaire par le langage

Les verbes illocutoires

Dans notre deuxième partie, consacrée au cadre théorique et méthodologique, nous avons présenté la théorie des actes de langage, selon laquelle tout énoncé est un acte qui produit un effet sur l'environnement du locuteur. Nous avons également noté, à partir des travaux d'AUSTIN, que tout énoncé est performatif (explicite ou primaire), dans la mesure où il s'agit d'un acte accompli par le sujet parlant. De même, nous avons repris la taxinomie de SEARLE concernant les actes illocutionnaires (directifs, assertifs, promissifs, expressifs et déclaratifs). Pour l'étude de notre corpus, nous avons choisi de nous baser sur cette taxinomie, et de ne relever que les actes les plus récurrents et les plus significatifs pour notre objet d'étude : il s'agit des assertifs. Pour expliquer le contenu de cette catégorie, SEARLE propose la définition suivante :

Le but ou le propos des membres de la classe assertive est d'engager la responsabilité du locuteur [...] sur l'existence d'un état de choses, sur la vérité de la proposition exprimée. Tous les membres de la classe assertive peuvent être jugés selon la dimension évaluative qui comprend le vrai et le faux. (1972 : 52)

Les verbes illocutoires qui appartiennent à cette catégorie contiennent un aspect vériconditionnel et correspondent aux expositifs et à une majorité de verdictifs d'AUSTIN. Dans les récits de vie, où les locuteurs relatent un certain nombre d'événements, nous trouvons une profusion de verbes assertifs. Nous avons donc relevé quelques exemples dans notre corpus, en fonction de leur force symbolique.

3.2.1.1. Un verbe d'état : ETRE

Tout d'abord, le verbe *être* semble le plus significatif de l'expression identitaire, car il se réfère directement à l'essence même de l'individu qui revendique un état de fait qu'il ne remet pas en question. Nous avons sélectionné des exemples dans lesquels ce verbe est employé comme verbe plein et non comme auxiliaire. Nous avons classé ces exemples en deux catégories, selon que le verbe *être* est suivi d'un nom ou groupe nominal ou d'un adjectif (dans ces deux catégories, « être » a une fonction attributive). Les numéros renvoient aux propositions.

ETRE + N / GN

Entretien 1a	(1) je <i>suis</i> un Arzeuwien	677
	(2) mais n'empêche que on <i>est</i> d'abord des Pieds-noirs et après des Français	183 184
	(3) on <i>est</i> des Pieds-noirs français quoi	
Entretien 2	(4) bon allez <i>c'est</i> mon pays	378
Entretien 4	(5) je <i>suis</i> un Pied-noir	273
	(6) je <i>suis</i> un ancien combattant	309
	(7) je <i>suis</i> un bon compatriote	311
Entretien 5	(8) <i>j'étais</i> policier	41
	(9) on <i>était</i> les seuls Européens	328
Entretien 6	(10) je <i>suis</i> boulanger	127
Entretien 7	(11) <i>j'étais</i> un partisan	28
	(12) <i>c'est</i> pas un Oranais quoi	819

ETRE + adj.

Entretien 1a	(1) moi je reconnais que je <i>suis</i> quand même instinctivement raciste	207 669
	(2) je <i>suis</i> pas malheureux machin	676
	(3) et je <i>suis</i> pas arlésien	
Entretien 2	(4) parce que je <i>suis</i> française	379
Entretien 4	(5) je <i>suis</i> français	156
	(6) on <i>est</i> pas plus pieds-noirs que les autres	188
	(7) je <i>suis</i> pas raciste	461
Entretien 5	(8) le Pied-noir il <i>est</i> un peu fanfaron	224
Entretien 6	(9) bon peut-être je <i>suis</i> raciste	735
	(10) moi je <i>suis</i> pied-noir	740
Entretien 7	(11) même s'il dit qu'il <i>est</i> pied-noir	817

Parmi les exemples que nous avons relevés, nous pouvons remarquer un phénomène singulier concernant le locuteur de l'entretien n°1a. Cet interviewé affirme et revendique son identité pied-noir, et plus particulièrement son identité arzeuwienne, en utilisant deux classes grammaticales différents. En effet, lorsqu'il évoque son origine géographique, il emploie le verbe « être » suivi d'un GN : « je suis *un Arzeuwien* », « on est d'abord *des Pieds-noirs* ». En revanche, lorsqu'il parle de son lieu de résidence actuel, il utilise la tournure négative pour nier son appartenance à la ville métropolitaine où il habite, et emploie un adjectif après le verbe « être » : « et je suis *pas arlésien* ». Nous émettons l'hypothèse que le recours au nom correspond, pour ce locuteur, à une référence identitaire : il affirme ce qu'il est réellement par une dénomination. Il s'agit là d'une identification à une ville et à une communauté. Ainsi, nous pouvons constater que l'appartenance au sol (réfèrent identitaire matériel et physique) tient une place fondamentale dans les représentations de cet informateur. De ce fait, dans son discours et par son énonciation, ce locuteur établit un rapport hiérarchique entre deux identités : l'identité pied-noir occupe la position haute tandis que l'identité française est placée en position basse. Nous pouvons illustrer notre propos par une autre proposition énoncée par le locuteur : « *on est des Pieds-noirs français quoi* ». L'identité française est implicite et ne constitue qu'une caractéristique de l'individu, par l'emploi attributif de l'adjectif « français ». Nous remarquons également cette particularité dans le discours du locuteur de l'entretien n°4 : « je suis *un Pied-noir* » et « je suis *français* ». Comme pour le locuteur précédent, la tournure adjectivale produit un effet de généralisation (il est français comme ses concitoyens), alors que la présence du déterminant devant le nom *pied-noir* tend à singulariser l'individu. Alors que l'adjectif traduit une caractéristique, un attribut octroyé à une personne, le GN, en revanche, peut correspondre à une véritable identification.

En parcourant les tableaux ci-dessus, nous constatons que l'ensemble des interviewés (excepté le locuteur de l'entretien n°5) revendiquent leur identité française et pied-noir. C'est grâce à l'emploi du verbe « être » qu'est exprimée cette appartenance. Il s'agit d'un verbe d'état conjugué au présent de l'indicatif (excepté pour les exemples 8, 9 et 11). Le temps et le mode utilisés traduisent la conscience et la perception que les locuteurs ont d'eux-mêmes : ils restent des Pieds-noirs malgré le fait qu'ils n'habitent plus en Algérie ; parallèlement à cette identité pied-noir, ils sont également des Français de par leur naissance dans l'ancienne colonie. Pour eux, ces deux identités n'en forment qu'une seule. Or, même s'ils ont conscience d'une dualité, il s'agit pour eux d'une complémentarité. Ici se rejoignent l'identité individuelle et l'identité collective. En effet, comme nous l'avons noté dans notre exposé

théorique, ces deux identités se combinent pour donner à l'individu sa cohérence identitaire : il est à la fois un être singulier et un être social. Nous pouvons considérer que, dans les discours des locuteurs et, par conséquent dans leurs représentations mentales, l'identité pied-noir correspond à l'identité individuelle, dans la mesure où elle se fonde sur l'histoire personnelle des informateurs (lieu de naissance, expériences en Algérie, etc.) ; l'identité française, quant à elle, représente l'identité collective, car il s'agit d'une identité attribuée par l'environnement social (les caractéristiques propres aux Français métropolitains que les Pieds-noirs ont dû intégrer).

3.2.1.2. *Verbes d'opinion : CROIRE et SAVOIR*

Avant d'examiner l'emploi de ces deux verbes par les locuteurs de notre corpus, nous proposons les définitions fournies par le Robert :

CROIRE : 1. Tenir pour véritable, donner une adhésion de principe à...

2. Avoir une attitude d'adhésion intellectuelle (sans preuve formelle).

3. Croire que... : considérer comme vraisemblable ou probable que... (1985 : 62-62, tome 3)

SAVOIR : 1. Appréhender par la connaissance, par l'esprit.

2. Avoir présent à l'esprit (un objet de pensée qu'on identifie et qu'on tient pour réel) ; pouvoir affirmer l'existence de... (1985 : 612, tome 8)

Dans son article *Savoir et Croire*³² VET explique que chaque individu détient un domaine de connaissances structurées en propositions. Cependant, ces propositions ne sont pas toutes traitées de manière identique par le sujet :

Le domaine de connaissances d'un sujet parlant contient tout ce qu'il sait ou croit savoir [...]. Les propositions n'ont pas toutes le même statut épistémique dans le domaine de connaissances. Certaines propositions sont acceptées inconditionnellement par le sujet comme étant vraies, tandis que, pour des raisons diverses [...] d'autres ne sont admises que provisoirement. Nous admettrons donc que le domaine de connaissances d'un locuteur L comporte (au moins) deux

³² http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1994_num_102_1_5714

« compartiments », A et B, qui portent respectivement les étiquettes « je sais que » et « je crois que ». (1994 : 57)

Cet auteur classe, dans une troisième catégorie, les propositions « *dont le locuteur n'accepte pas la vérité* », nommée « je ne crois pas ». Dans cette catégorie se trouvent des propositions « *conditionnellement non acceptées comme vraies* ». En revanche, la proposition « je ne sais pas » ne fait pas partie du domaine de connaissances du locuteur, c'est pourquoi elle est isolée des autres propositions. Ainsi, à l'issue de ces explications, l'auteur propose un tableau récapitulatif des propositions présentes dans le domaine de connaissances d'un individu :

A	B	C
je sais que P	je crois que P	je ne crois pas que P
propositions inconditionnellement acceptées comme vraies	propositions conditionnellement acceptées comme vraies	propositions conditionnellement non acceptées comme vraies

En dehors du domaine de connaissances

je ne sais pas si

Au niveau de l'énonciation, VET établit une distinction entre *croire* et *savoir*. L'auteur remarque que l'emploi du verbe *croire* implique une attitude (positive ou négative) du locuteur par rapport à la vérité du contenu propositionnel. En revanche, l'énoncé « je sais pas » traduit l'absence de la proposition dans le domaine de connaissances du locuteur qui ne peut donc s'exprimer sur la vérité de la proposition. Enfin, l'auteur note qu'en répondant « je sais » à une question, le locuteur fait savoir qu'il détient l'information, que celle-ci se trouve dans son domaine de connaissances, sans pour autant apporter de nouveaux éléments.

Dans notre corpus, nous avons relevé les verbes *croire* et *savoir* pour étudier la catégorie des assertifs. Nous proposons de classer ces exemples dans les deux tableaux suivants :

CROIRE

Entretien 2	(1) non je crois pas avoir changé	132
	(2) je crois que je suis restée toujours la même	133

Entretien 4	(3) je crois que je suis un bon compatriote	311
Entretien 6	(4) au niveau du caractère je crois que [...] le Pied-noir en généralité est serviable	759

SAVOIR

Entretien 1a	(1) les Juifs étaient intermédiaires un échelon intermédiaire entre l'Arabe et le Français pour différentes raisons je sais pas d'ailleurs pourquoi	282- 285
	(2) quand je parle de fréquentation je veux dire sur le plan disons affectif ou autre hein amoureux ou autre [...] je sais pas moi si y en a eu	290/294 297
	(3) à ma connaissance je sais pas s'il pouvait y en avoir	
Entretien 2	(4) après je sais que ma grand-mère avait [...] deux propriétés du côté de Souk-Ahras	368
Entretien 3b	(5) je sais pas comment j'ai pu partir avec deux bébés toute seule	98
Entretien 4	(6) comment on peut prouver qu'on est vraiment que ça moi je sais pas	442- 443
	(7) mais il arrive un moment où on retourne en vieillissant de temps en temps on retourne en arrière je sais pas pourquoi	828- 829
Entretien 5	(8) je sais pas si tu le sais	262
Entretien 6	(9) je sais pas si vous avez entendu perler de la famille Hernandez	863 970
	(10) à Oran ils ont tué je sais pas combien de types	
Entretien 7	(11) mais je sais que on était une famille	113
	(12) je sais que on lui doit la vie quoi	326
	(13) et cette épicerie là je sais que elle nous a bien aidés	471
	(14) je sais que j'aurais bien aimé rester là-bas	726
	(15) je sais pas si c'est la mentalité qu'on a	828

a) Le verbe *croire* est utilisé par les locuteurs pour asserter des propositions. Toutefois, étant donné qu'ils se positionnent par rapport à la vérité du contenu propositionnel, l'emploi de ce verbe a pour but de manifester les réserves de celui qui parle. Dans le cadre de notre étude, nous avons relevé des exemples de propositions où le verbe *croire* apparaît lorsque le contenu

propositionnel est en relation avec l'identité (*cf.* tableau ci-dessus). En ce qui concerne la tournure négative (ex1), la locutrice n'accorde pas de valeur de vérité au contenu de la proposition. Il s'agit ici des changements qui se seraient éventuellement produits chez elle depuis son arrivée en France. En répondant par la formule « ne pas croire que P », cette informatrice estime que les changements de comportement, de système de représentations, de caractère etc. n'ont aucune valeur de vérité.

Si l'on considère cet énoncé du point de vue de l'identité, nous pouvons émettre deux hypothèses : tout d'abord, il est possible que la locutrice n'ait pas conscience des transformations qui se sont opérées en elle depuis plus de quarante ans ; notre seconde hypothèse suppose que la position (négative) adoptée par la locutrice par rapport au contenu propositionnel est juste dans la mesure où celui-ci est faux et qu'effectivement elle n'a pas changé. Nous privilégions notre première hypothèse car, comme nous l'avons indiqué dans notre exposé concernant la construction de l'identité, un individu n'a pas conscience de ses propres changements, du fait du référent de la continuité temporelle. Etant donné que les représentations mentales, les perceptions du monde et l'identité elle-même évoluent et se transforment, nous considérons que l'interviewée a inévitablement changé, mais qu'elle n'a rien perçu de son évolution. Ceci peut expliquer le fait que cette locutrice ne semble pas ressentir le besoin de procéder à une reconstruction identitaire, comme nous l'avons signalé au cours de notre analyse propositionnelle de discours. Chez cette informatrice, les événements vécus au cours de la décolonisation n'ont pas causé de traumatismes ayant engendré une perte majeure de référents identitaires.

La négation des changements est corroboré par l'assertion qui suit cet énoncé : « *je crois que je suis restée toujours la même* ». Dans ce cas, le recours au verbe « croire » correspond à une modalisation, il s'agit d'un emploi euphémique de ce verbe. En effet, si cette locutrice est certaine de n'avoir subi aucun changement, son discours devrait contenir des assertions catégoriques comme par exemple « *non je suis restée toujours la même* ». Or, la locutrice introduit son contenu propositionnel par « *je crois* », qui ne signifie pas ici qu'elle émet des réserves, mais qu'il semblerait présomptueux d'affirmer avec certitude qu'elle n'a pas du tout changé. Nous pensons que ce procédé relève tout simplement de la bienséance et de la politesse qui interdisent toute forme d'orgueil. Il en est de même pour le locuteur de l'entretien n°4 qui affirme qu'il est « *un bon compatriote* » en atténuant son assertion par l'emploi du verbe *croire*. En revanche, en ce qui concerne l'exemple de l'entretien n°6, nous pouvons considérer que le locuteur utilise ce verbe pour faire part de ses réserves. En effet,

bien qu'il adopte une attitude positive par rapport à la proposition, ce locuteur ne peut affirmer avec objectivité que la serviabilité est un trait de caractère propre aux Pieds-noirs. Nous émettons l'hypothèse que l'informateur, qui n'a pas connaissance de tous les éléments constitutifs de l'identité pied-noir, n'est pas en mesure de répondre de manière catégorique à la question posée. Dans cet exemple, l'utilisation du verbe « croire » remplit la fonction d'indicateur de réserve du locuteur.

b) VET rappelle que, selon DUCROT, la formule énonciative « savoir que » a pour fonction de « *renforcer l'acte d'assertion* » :

[...] quand on place devant un énoncé *p* l'expression *X sait que*, c'est souvent à la seule fin de poser avec une force particulière la vérité de « *p* ». *X sait que...* peut presque, dans ce cas, être considéré comme un modal analogue à *Il est vrai que...*
(1972 : 266-267)

En ce qui concerne le domaine de connaissances, lorsqu'un locuteur énonce « je sais que », il accomplit deux actes : 1) il informe son interlocuteur que le contenu propositionnel se trouve dans son domaine de connaissances et qu'il lui accorde une valeur de vérité ; 2) il apporte cet élément d'information dans le domaine de connaissances de son allocutaire. De plus, selon VET, l'énoncé « je sais que » a également pour fonction « *d'ajuster les présupposés de l'interlocuteur* » :

(40) Pierre est marié.

(41) Je sais que Pierre est marié.

[...] en énonçant (40), le locuteur suppose que la proposition *Pierre est marié* ne figure pas dans le domaine de connaissances de son interlocuteur (L1) et invite celui-ci, par l'acte de parole de l'assertion, à l'introduire dans son domaine de connaissances. (40) a donc les implicatures conversationnelles (présupposées) suivantes : L assigne la valeur « VRAI » à la proposition *Pierre est marié* alors qu'il admet qu'au moment de l'énonciation la valeur de vérité de cette proposition est indéfinie (« VRAI / PAS VRAI ») pour l'interlocuteur (L1) [...]. L'énoncé (41) n'a pas la fonction d'inviter l'interlocuteur à introduire la proposition *Pierre est marié* dans son domaine de connaissances, mais de poser que, contrairement à ce que pense ou semble penser l'interlocuteur, le locuteur a déjà assigné la valeur de vérité « VRAI » à la proposition. Des énoncés comme (41) semblent donc avoir pour fonction de corriger les présupposés de l'interlocuteur. [...] Nous concluons que tant *je sais* que *je sais pas* sont des opérateurs par lesquels le locuteur réalise un acte de

« métacommunication », à savoir d'ajuster les présupposés dont parlait l'interlocuteur. (1994 : 65-66)

Dans notre corpus, nous avons relevé plusieurs exemples (*cf.* tableau) dans lesquels apparaît le verbe « savoir », que nous pouvons classer en trois catégories.

Tout d'abord, dans l'entretien n°6 (exemple 10), l'interviewé énonce la proposition « je sais pas » pour exprimer une absence de précision. Pour ce locuteur, cet énoncé avait pour fonction de nous informer qu'un grand nombre de personnes avaient été tuées, mais qu'il en ignorait le chiffre exact. Nous pouvons ainsi remarquer que l'emploi de « je sais pas » apporte, dans le cas présent, deux informations : 1) la multitude de victimes et 2) l'impossibilité de les dénombrer.

Puis, nous avons sélectionné des extraits du corpus dans lesquels l'énoncé « je sais pas » remplit sa fonction d'opérateur d'énonciation, informant l'interlocuteur que le contenu propositionnel ne figure pas dans son domaine de connaissances (exemples 1, 2, 3, 5, 6 et 7). Nous pouvons classer ces exemples dans deux sous-catégories : la première comprend les énoncés assertifs concernant le domaine de connaissances des informateurs (exemples 2 et 3) ; la seconde comprend les énoncés à l'intérieur desquels le locuteur procède à un système de questions-réponses internes (exemples 1, 6 et 7). Dans les cas présents, le locuteur affirme une proposition qui implique une demande d'éclaircissement, mais il garde la parole (anticipant ainsi une éventuelle question de l'interlocuteur) pour stipuler aussitôt qu'il ne connaît pas la cause de ce qu'il affirme. Dans l'exemple 5 du tableau, la réponse sous-entendue précède l'information. Il peut s'agir ici d'une remarque énoncée par la locutrice pour nous informer qu'elle s'est elle-même questionnée sur les faits narrés, sans trouver de réponse. Il se peut également que l'informatrice recourt à un procédé emphatique qui permet de mettre en avant la dangerosité de la situation vécue.

Ensuite, le corpus contient des énoncés dans lesquels les locuteurs attribuent une valeur inchoative à l'énoncé « je sais pas » (exemples 8 et 9). La tournure négative permet à l'informateur de nous prévenir qu'il va nous fournir une information que nous ignorons certainement. L'antéposition de l'énoncé produit également un effet de mise en valeur du contenu propositionnel. Nous pouvons établir un lien entre ce procédé et la position adoptée par les informateurs. En effet, dans l'interaction, ceux-ci occupent la position haute car ils sont les détenteurs des informations dont nous avons besoin pour notre enquête et qui justifiaient l'entretien. Par cette mise en valeur discursive, les informateurs nous rappelaient

donc (inconsciemment) les places de chaque interactant : ce sont eux les témoins/acteurs des événements narrés qui constituent l'essence même de notre objet d'étude, et nous n'étions que les auditeurs, les récepteurs des informations fournies.

Enfin, nous pouvons classer une dernière catégorie d'exemples correspondant à la fonction énoncée par DUCROT : renforcer l'acte d'assertion (exemples 4, 11, 12, 13, 14 et 15). Si l'on supprime ces énoncés, nous remarquons que les discours des locuteurs conservent tout leur sens, et qu'aucune information ne manque. Ces énoncés ne sont donc pas essentiels au discours, mais, du point de vue pragmatique, servent à illustrer l'importance que les informateurs accordent à leur contenu propositionnel ainsi qu'à leur rôle dans l'interaction.

3.2.1.3. *Verbes de mouvement : PARTIR, QUITTER et LAISSER*

Parmi les verbes assertifs contenus dans les discours des informateurs, nous avons choisi d'étudier ceux qui évoquaient le départ d'Algérie. Il s'agit des verbes PARTIR, LAISSER et QUITTER.

PARTIR

Entretien 1a	(1) on est partis d'Algérie	18
	(2) parce qu'il représente un Algérien [...] c'est lui qui m'a fait partir de là où j'étais heureux	203- 204
	(3) eh ben on était partis un peu nombreux	764
Entretien 2	(4) tous les Français sont partis pratiquement hein	49
Entretien 3a	(5) ben quelque part il valait mieux partir	89
	(6) on est partis avec l'intention de revenir	90
Entretien 3b	(7) nous ce qu'on a subi avant d'être partis d'Algérie	9
	(8) pendant trois jours attendre un avion pouvoir partir	10
	(9) je sais pas comment j'ai pu partir avec deux bébés toute seule	98
	(10) vous vous rendez compte dans quelles conditions je suis partie	101

Entretien 4	(11) une blessure de partir	915
Entretien 5	(12) donc moi je suis parti d'Algérie j'avais 25 ans	20
	(13) je suis parti le premier	140
Entretien 6	(14) moi je suis parti après l'Indépendance	129
	(15) je suis parti le 7 août 62	130
	(16) je suis parti j'avais 30 ans	131
	(17) moi l'exode [...] bon il fallait partir	918-
	(18) mais pas dans les conditions qu'ils nous ont fait partir	919
Entretien 7	(19) ils sont partis deux mois après moi	920
	(20) eux ils voulaient pas partir	184
	(21) donc ils ont été obligés de partir	186
		189

QUITTER

Entretien2	(1) j'ai le regret d'avoir quitté mon pays	259
Entretien 4	(2) moi quand je suis venu en France j'ai dit tu es dans ton pays / tu quittes l'Algérie	222-223
	(3) une blessure d'avoir quitté	914
Entretien 5	(4) donc la propagande a fait que on a quitté l'Algérie comme ça	274
Entretien 7	(5) le jour même de l'Indépendance on a quitté Oran	8
	(6) ben voilà on a quitté ça	705

LAISSER

Entretien 1a	(1) c'est pas ce qu'on a laissé	413
Entretien 2	(2) ne pensez pas retrouver ce que vous avez laissé	202
	(3) parce qu'on se dit qu'on a laissé vraiment un beau pays	464
	(4) ils sont pas foutus d'avoir entretenu ce qu'on a laissé	496
Entretien 6	(5) on a tout laissé	305
	(6) et puis bon on leur a laissé l'Algérie clés en mains	1027
Entretien 7	(7) et finalement eh ben il a tout laissé	175
	(8) ben j'ai laissé beaucoup de copains déjà	633
	(9) et qu'on a laissé un pays où on est nés	733

Les verbes que nous avons relevés ont, *a priori*, un emploi synonymique : ils contiennent tous les trois la notion de séparation. Cependant, nous considérons que chacun d'entre eux est porteur d'une signification particulière que les locuteurs ont exprimé, parfois inconsciemment. Nous proposons les définitions de ces différents termes fournies par le Robert :

Partir : Se mettre en mouvement pour quitter (un lieu) ; s'éloigner. (1985 : 132, tome 7)

Quitter : Laisser (quelque chose) à quelqu'un ; abandonner, laisser ; renoncer (à quelque chose) (1985 : 972, tome 7)

Laisser : Se séparer de, abandonner. (1985 : 921, tome 5)

Comme nous pouvons le constater, chaque verbe se rapporte à l'idée de rupture, mais, selon le point de vue adopté, le locuteur peut nuancer ou établir un rapport particulier entre son énoncé et le sens qu'il veut lui donner.

a) Tout d'abord, dans notre corpus, l'emploi du verbe *partir* semble manifester une certaine objectivité inhérente au terme employé. En effet, si l'on considère les différentes propositions dans lesquelles il apparaît, nous constatons que la plupart des informateurs intègrent ce verbe dans des énoncés biographiques ayant un aspect historique (exemples 1, 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16 et 19). Dans ces exemples, les locuteurs recourent à ce verbe pour donner des informations concernant :

- le lieu de départ : l'Algérie (exemple 1) ;

- le nombre de personnes qui partaient (exemples 3,4). Pour l'exemple 3, nous remarquons que le locuteur utilise l'euphémisme (« un peu ») pour exprimer l'ironie, étant donné qu'ils étaient près d'un million de Pieds-noirs à quitter l'Algérie en juin 1962 ;
- l'âge des informateurs au moment du départ (exemple 16) ;
- l'ordre de départ (exemples 13 ; 19) ;
- l'époque à laquelle ils sont partis (exemple 15).

Dans d'autres exemples, l'emploi du verbe *partir* est lié à l'état d'esprit des informateurs au moment où ils ont dû quitter l'Algérie (exemples 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 20 et 21). Dans les cas cités, l'objectivité du verbe paraît avoir fait place à une certaine subjectivité, due à l'évocation des conditions difficiles vécues par les informateurs. Les énoncés sont empreints de la nostalgie qu'éprouvent les locuteurs au moment de leur récit, contrairement aux exemples précédents qui illustraient la valeur informative de ce verbe.

Les exemples 5 et 17, quant à eux, représentent un processus de réflexivité des informateurs. En effet, ceux-ci considèrent, avec le recul, que le départ d'Algérie était nécessaire et inévitable. Nous pouvons percevoir une forme de résignation dans leur énonciation, qui résulte certainement de leur expérience, mais également de leur propre réflexion.

Enfin, dans deux exemples, le verbe *partir* est employé avec une valeur factitive (exemples 2, 18). Dans ces deux exemples, les informateurs adoptent une position différente de celle des autres. En effet, dans les autres propositions, les locuteurs s'expriment sur leur départ d'Algérie en se positionnant comme acteurs : sujet + verbe « partir » conjugué au passé composé. En revanche, dans ces emplois, l'introduction de l'auxiliaire causatif « faire » place les informateurs dans une position d'agent. Ainsi, en utilisant cette tournure, les locuteurs insistent sur le fait qu'ils n'ont pas quitté l'Algérie de plein gré et qu'ils ont subi cette situation plus qu'ils ne l'ont vécue.

b) Le verbe *quitter* implique l'idée d'abandon. Cette notion n'est pas systématiquement inhérente au verbe *partir*, mais elle l'est au verbe que nous proposons d'étudier. Ce terme a une valeur négative, dans la mesure où l'individu qui quitte un lieu, une personne ou une activité, y renonce. En ce qui concerne les Pieds-noirs, ils ont quitté l'Algérie, c'est-à-dire qu'ils ont cédé ce pays, qu'ils considéraient comme le leur, à des autochtones qui cohabitaient avec eux mais qui occupaient une place hiérarchiquement inférieure pour la plupart. Comme

l'illustre l'exemple 1, le fait de quitter cette terre engendre des regrets, car ils ne sont pas partis de ce pays de leur propre chef.

Ce verbe implique également une valeur dramatique, car il évoque un événement douloureux pour les informateurs. Dans les extraits relevés, seul l'exemple 2 ne comporte, *a priori*, aucune connotation dramatique. En effet, le locuteur explique qu'au moment où il est parti d'Algérie, il pensait que la France (sa mère-patrie) l'accueillerait comme son enfant. Cependant, nous constatons qu'un peu plus loin (exemple 3), le verbe *quitter* est employé dans la même proposition que le mot « blessure », ce qui lui octroie une valeur négative et rejoint le caractère dramatique que revêt ce verbe dans les autres exemples.

c) Quant au verbe *laisser*, il dénote également l'idée d'abandon du référent matériel. Dans les exemples du corpus, nous remarquons que ce verbe est souvent utilisé dans des propositions contenant la notion de totalité ou de grande quantité (exemples 5, 7, 8 et 9). Les locuteurs expriment la perte de toute une partie de leur vie, de leurs possessions, ainsi que de leurs référents identitaires. De plus, certains déplorent, de manière dépréciative, la différence majeure entre l'Algérie de leur époque (celle qu'ils ont *laissée*) et l'Algérie actuelle. Ceci accentue la nostalgie, car ils considèrent que l'Algérie française était un pays productif, entretenu et prolifique (exemples 1, 2, 3, 4) qui, aujourd'hui, n'est plus représentatif de la puissance coloniale des années 1830-1962. Tout comme le verbe *quitter*, le verbe *laisser* s'accompagne intrinsèquement de la notion de regret apparentée à celle de la souffrance.

Ainsi, l'étude des verbes de mouvement a permis de démontrer qu'à travers le langage, les locuteurs expriment la perte d'une partie de leur identité. Ces verbes, dans leurs emplois respectifs, traduisent la douleur et les regrets inhérents à toute décolonisation, à tout rapatriement, à tout départ forcé. De plus, le choix de ces termes illustre la crise identitaire que certains ont vécue au moment où ils ont dû partir d'Algérie, où ils ont été obligés de quitter, de laisser ce pays.

3.3. La narration : un outil linguistique de reconstruction identitaire

3.3.1. Les procédés narratifs

3.3.1.1. Réappropriation du passé

L'ensemble des discours de notre corpus est composé de récits de vie, ce qui implique une évocation du passé des informateurs. Ce faisant, ils répondaient à la consigne de départ, qui leur demandait de raconter leurs expériences en tant que Pieds-noirs, aussi bien en ce qui concerne l'époque où ils vivaient en Algérie que la période postcoloniale. Comme nous l'avons remarqué lors de notre exposé théorique sur la mémoire, le présent (ainsi que les différentes étapes de la vie des informateurs) exerce une influence sur le processus de remémoration des événements passés. Nous considérons que, dans l'expression et la reconstruction identitaires, les procédés mémoriels jouent un rôle considérable. C'est pourquoi nous avons décidé de nous y attarder.

L'intrication de l'identité et du passé d'un individu est indiscutable. En effet, ce sont les événements vécus (le passé factuel) qui modèlent les perceptions que l'individu a de lui-même, de son existence, de son identité. C'est sa vision du passé qui donne du sens à son présent et c'est au moyen du discours que peut se reconstruire ce passé. Cependant, les événements vécus ne sont pas des expériences exclusivement individuelles, car tout individu évolue dans une constante interaction avec les autres. Ainsi, le passé reconstruit correspond à une expérience collective, comme le souligne Britta LANGHANS dans sa thèse :

Dans ce sens, l'acte de (se) raconter occupe une place particulière dans la construction des identités, car il amène à structurer les éléments hétérogènes du passé dans une perspective individuelle pour construire une trajectoire continue. Le discours est ainsi le lieu où les sujets parlants peuvent donner de la *cohérence* à leur vécu, c'est-à-dire une continuité qui est le socle de leur identité. (1998 : 344)

Dans l'acte de parole, le locuteur verbalise la sélection des souvenirs qu'il a opérée : évoquer ses propres souvenirs ne signifie pas évoquer la totalité de son contenu mémoriel. Les sujets parlants ne livrent qu'une partie de leurs représentations. Les causes de cette sélection sont diverses (oubli volontaire ou involontaire, traumatisme, malaise occasionné par l'événement,

etc.). Nous proposons d'analyser quelques souvenirs évoqués par les locuteurs de notre corpus, en fonction de leur degré de pertinence par rapport à notre objet d'étude.

Comme nous l'avons signalé précédemment, un événement commun à plusieurs individus ne sera pas raconté de la même manière, car tous n'en gardent pas le même souvenir, n'y accordent pas la même importance, n'ont pas retenu les mêmes détails, etc. Pour illustrer notre propos, nous avons décidé de procéder à une analyse comparative des récits d'événements symboliques pour notre étude : la guerre d'Algérie et le rapatriement.

a) En examinant les différents entretiens, nous remarquons que tous les informateurs ne relatent pas les événements que nous pouvons qualifier de traumatisants. En effet, la locutrice de l'entretien n°2 explique que dans la région où elle habitait, la guerre d'Algérie n'était pas aussi sanglante que dans d'autres régions (comme celle d'Oran par exemple).

C : moi je suis de l'Est constantinois hein dans du côté de Bône donc on a pas vécu les événements aussi dramatiques qu'y a eu à Oran [...] y a eu des gens tués ponctuellement parce qu'ils avaient mis une bombe quelque part machin comme ça donc on a pas vécu les derniers mois avant l'Indépendance dans un climat de terreur d'accord un climat d'inquiétude hein [...] donc cette plaine de Bône c'était pas c'était la guerre certes mais c'était pas je te tue tu me tues (entretien n°2 : 4-5 ; 29-32 ; 44-46)

Nous constatons que cette locutrice ne décrit aucun fait dans le détail et se contente d'évoquer aussi brièvement que globalement les dramatiques événements d'Algérie. Non seulement elle explique que dans l'Est constantinois les combats n'étaient pas aussi intenses que ceux qui avaient lieu à Oran, mais elle semble minimiser la gravité des assassinats par l'emploi de l'adverbe de temps « ponctuellement » et l'adverbe de lieu « quelque part ». Dans le premier cas, l'adverbe fait référence au faible nombre d'exactions. Dans le second, l'adverbe utilisé traduit le peu d'importance que cet attentat représente pour l'informatrice, étant donné qu'elle ne se souvient plus du lieu exact où s'est produit l'événement. Cette absence de précision est d'ailleurs accentuée par le terme « machin » qui se réfère à une absence de dénomination. De plus, lorsqu'elle parle de l'état d'esprit des personnes ayant vécu cet épisode, elle évoque simplement un « climat d'inquiétude », sans pour autant illustrer son propos par des exemples et en demeurant très généraliste dans son énonciation.

En revanche, dans l'entretien n°3a, le locuteur décrit avec une grande précision les événements qu'il a vécus, en accompagnant son récit de commentaires sur son état psychologique au moment des faits. Nous avons relevé trois récits dans cet entretien :

(1) c'est comme le massacre du cinq juillet à Oran et à Alger [...] ca a commencé à tirailler dans tous les sens dans tout le machin le gars il s'est arrêté devant moi et pchit on a filé (10 ; 28-30)

(2) j'ai vécu tout seul pendant un mois dans un immeuble de trois étages où tout le premier étage avait été explosé par les attentats OAS [...] j'ai veillé dans un appartement de sept pièces où y avait deux mobiliers de la famille qui étaient entreposés en machin comme ça sans gaz et sans électricité (35-36 ; 38-40)

(3) j'ai vu un jeune de vingt ans tué d'une balle devant moi hein d'un coup d'une balle dans la tête hein je suis revenu du boulot à côté de la caserne d'Oran il m'a regardé en passant devant moi tu sais l'image c'est dur hein j'ai jamais oublié hein (96-101)

Dans les récits que nous avons relevés, nous remarquons que les souvenirs de cet informateur sont encore très présents dans sa mémoire, en particulier lorsque nous considérons les détails qui jalonnent son discours. Tout d'abord, en ce qui concerne le récit du massacre d'Oran, l'informateur, qui se trouvait au milieu d'une foule d'individus, se souvient d'une personne en particulier qui lui a sauvé la vie. Puis, dans le second récit, il décrit le lieu où il a résidé durant un mois en procédant à un effet de zoom : il commence par décrire la taille de l'immeuble, puis un étage et enfin l'appartement qu'il occupait. Enfin, dans le dernier récit, le locuteur narre un assassinat en respectant l'ordre chronologique et en donnant des précisions sur la façon dont l'individu a été abattu. De plus, il ponctue cette narration par l'évocation de son état psychologique au moment de l'événement.

Le récit de deux découvertes macabres que relate le locuteur de l'entretien n°5 est également très précis, ce qui démontre que ces événements sont particulièrement ancrés dans sa mémoire.

(1) les trois on les a retrouvés gorge tranchée ventre ouvert les parties coupées dans le ventre et cousu au fil de fer (369)

(2) on a découvert un village qui s'appelle Mélouza ils avaient les rebelles étaient arrivés une nuit dans la nuit ils avaient fait sortir tous les hommes toutes les femmes et les enfants du village on leur a donné des pelles et des pioches ils leur ont fait creuser une tranchée énorme en forme de croix ils leur ont égorgés jetés dans la tranchée hommes femmes enfants et femmes enceintes etc. deux cent soixante corps on a retrouvé (401-410)

Dans le premier récit, le locuteur décrit les corps qu'il a découverts lors d'une mission en utilisant principalement la juxtaposition de groupe nominal. Cette énumération produit un effet de précision et de concision recherché par le locuteur. Nous remarquons que son récit est dépourvu de modalisateurs pouvant traduire son état psychologique. Il semble faire un compte-rendu de ce qu'il a découvert, en se focalisant sur les faits. Dans le second récit, le locuteur emploie le même procédé stylistique (l'énumération) dans la deuxième partie de son discours. Nous émettons l'hypothèse que ce style a pour origine la fonction qu'occupait cet informateur au moment des faits narrés (il était policier). En revanche, la première partie de ce discours relate des faits qui se sont déroulés hypothétiquement. En effet, cet informateur n'étant pas présent sur le lieu du massacre, il n'était pas en mesure d'assister à l'exécution collective des villageois. Or, il est intéressant de noter qu'il raconte cet événement comme s'il en avait été le témoin. Il s'agit là de souvenirs construits, comme nous l'avons exposé dans notre partie théorique consacrée à la mémoire, fondés sur l'hypothèse du scénario qui se serait déroulé dans ce village. Néanmoins, le locuteur, comme pour les récits des situations qu'il a réellement vécues, raconte ses souvenirs en détail.

Ainsi, nous remarquons le contraste entre les récits de ces trois locuteurs. Comme nous l'avons signalé dans notre étude sur la mémoire et l'identité, les expériences vécues exercent une influence fondamentale sur les souvenirs ainsi que sur la narration des événements. C'est en fonction des traumatismes, des « mauvais » ou des « bons » souvenirs que certaines situations ont laissés dans le système mémoriel des individus, que ceux-ci vont se construire et s'exprimer. Le langage devient, par conséquent, le moyen par lequel vont pouvoir se réactualiser ces souvenirs, permettant aux locuteurs de revivre, l'espace d'un récit, une expérience passée et inaccessible dans la réalité.

b) Comme pour la guerre d'Algérie, le rapatriement n'a pas été vécu de manière identique par tous les informateurs de notre corpus. En effet, six informateurs sont partis d'Algérie dans des conditions extrêmement difficiles, alors qu'une informatrice (entretien n°2) est arrivée en France dans des circonstances plus favorables. En ce qui concerne l'évocation de cet épisode de leur vie, il est intéressant de noter que tous ceux qui ont vécu douloureusement leur départ d'Algérie et leur arrivée en France en gardent un souvenir précis, manifesté par un discours détaillé, ce qui n'est pas le cas de la locutrice de l'entretien n°2, comme l'illustrent les exemples suivants :

(1) j'ai eu si vous voulez un changement un peu de souffrance de rentrer en France quand je suis rentrée à Lyon où je croyais que je serais accueillie à bras ouverts par les Lyonnais par la famille de mon mari alors là ça a été la déception complète hein on avait une maison à la campagne quand on est montés dans la région de la Drôme on avait acheté une maison justement parce que on se doutait bien qu'on pouvait être un jour obligés de rentrer précipitamment on est rentrés précipitamment parce que mon mari a eu cette opportunité de travail (entretien n°2, 138-145)

(2) nous tout ce qu'on a subi avant d'être partis d'Algérie pendant trois jours à attendre un avion pouvoir partir c'était incroyable y avait des enfants des personnes âgées qui mouraient de faim de soif parce que on était tellement nombreux dans cette salle on avait un petit bout de rien du tout avec un fauteuil et les enfants on les couchait sur les valises pour leur faire la toilette c'était incroyable on pouvait pas tellement y avait des gens tellement y avait de gens on pouvait pas passer dessus ces personnes pour arriver aux toilettes leur faire la toilette (entretien n°3b, 9-18)

Les deux extraits que nous avons relevés illustrent la différence fondamentale entre les deux expériences vécues. Tout d'abord, dans le premier récit, la locutrice ne se réfère à aucun moment aux circonstances dans lesquelles elle est partie d'Algérie. Le seul souvenir qu'elle partage concerne l'accueil de sa belle-famille, qui l'a particulièrement déçue. De plus, elle recourt à l'emploi du verbe « rentrer » pour son arrivée en France. Ce verbe contient intrinsèquement la notion d'un retour, le fait d'entrer de nouveau dans un lieu où l'on s'est déjà rendu. Cet emploi traduit l'état d'esprit de la locutrice au moment où elle est arrivée en France : pour elle, la métropole était son pays, tout comme l'Algérie. En outre, elle signale qu'elle possédait une maison en France métropolitaine, ce qui accentue le sentiment d'être dans sa propre patrie. Ces éléments démontrent que le souvenir de son départ d'Algérie et de son arrivée en France n'est pas empreint de la souffrance que nous pouvons remarquer dans le discours d'autres locuteurs, comme c'est le cas dans l'entretien n°3b dont nous avons relevé un extrait. Le discours de cette locutrice contraste considérablement avec celui de la locutrice précédente. En effet, nous remarquons que le même événement est narré en détail, tant au niveau des faits que de l'état psychologique. Alors que dans le premier extrait, la locutrice semble ne fournir qu'une simple information, dans le second la locutrice paraît revivre l'expérience à travers sa production discursive. Ainsi, le passé est recréé, et la mémoire ne joue plus ici un rôle de conservateur des informations, mais de réactualisateur. Le discours devient alors un moyen de réappropriation et de reconstruction du passé, comme le note CANDAU lorsqu'il déclare que la mémoire est *davantage une reconstruction continuellement actualisée du passé qu'une restitution fidèle de celui-ci*. (1998 : 1) Par le processus de remémoration, le locuteur récupère les informations dont il dispose, les réorganise mentalement, puis les propose par son discours, tout en pensant qu'il n'opère

qu'une restitution. Dans le cas de la locutrice de l'entretien n°3b, la détresse émotionnelle qui accompagnait l'expérience vécue a contribué à la conservation de souvenirs relativement précis. Son état psychologique est d'ailleurs verbalisé par la réitération de l'exclamative « *c'était incroyable* ». Outre ce facteur, la capacité dont cette informatrice fait preuve pour raconter ce souvenir douloureux vient également du fait que l'événement en question s'inscrit dans un futur révolu au moment de l'énonciation, ce qui lui permet d'en parler. En effet, au moment où se déroule un événement, l'individu appréhende le futur, qui était empreint d'angoisses dans le cas de cette locutrice : elle redoutait et craignait ce qu'elle était sur le point de vivre. En revanche, lorsque cet événement traumatique est verbalisé (c'est-à-dire au moment où elle en parle), le futur appréhendé est achevé, la locutrice est inscrite dans un moment postérieur à ce futur et, même s'ils sont encore présents, les sentiments et les émotions ressentis (peur, angoisse, crainte, etc.) sont en partie apaisés. Par conséquent, elle se trouve dans une situation sécurisée et sécurisante, l'événement n'est alors plus qu'une image ancrée dans l'appareil mémoriel. Cependant, nous pouvons constater que le traumatisme dont elle souffre est bien présent, car elle revit le malaise qu'elle a expérimenté, alors qu'avec le temps, ses émotions devraient être moins vives, comme le souligne CANDAU :

On ne peut se rappeler un événement passé sans que l'avenir de ce passé soit intégré au souvenir [...] Notre mémoire ajoute donc au souvenir le futur de ce souvenir. [...] Le temps du souvenir est donc inévitablement différent du temps vécu, car l'incertitude inhérente à celui-ci s'est dissipée dans celui-là. Ceci peut expliquer les nombreux cas d'embellissement de souvenirs désagréables : lorsqu'ils sont remémorés, ceux-ci sont allégés de l'angoisse et du sentiment de contrainte provoqués par le caractère incertain de la situation vécue pendant laquelle le pire est toujours redouté. Le souvenir est donc autre chose que l'événement passé : c'est une image [...] mais qui agit sur l'événement [...] en n'intégrant pas la durée et en ajoutant le futur du passé. (1998 : 58)

Comme nous l'avons démontré dans l'analyse propositionnelle de discours, la locutrice de l'entretien n°2 ne présente pas les marques d'une crise identitaire, ce qui implique qu'elle n'a pas été obligée de reconstruire une partie de son identité. En revanche, la locutrice de l'entretien n°3b, dont le traumatisme transparaît aujourd'hui encore, a dû se réappropriier la partie de l'identité qui a été brisée par la décolonisation. La remémoration et la verbalisation participent, comme nous venons de l'étudier, à cette réappropriation du passé et, par conséquent, à la reconstruction identitaire, dans la mesure où le langage lui permet de revivre

l'événement *a posteriori* et de l'intégrer à son présent, sans qu'il provoque de nouveau un choc traumatique.

L'analyse de quelques souvenirs évoqués par les informateurs de notre corpus a permis de mettre en évidence les différentes fonctions de la mémoire. Celle-ci permet à un individu d'acquérir des informations, de les conserver et de les récupérer. Dans le cadre de la reconstruction identitaire, les processus mémoriels jouent un rôle fondamental, dans la mesure où ils garantissent la réactualisation du passé factuel de l'individu. Par l'expression, et donc la verbalisation des souvenirs, le locuteur réorganise son passé, sélectionne et trie les informations afin de se réapproprier son identité, en particulier lorsqu'il a subi une crise identitaire. La mémoire est un élément constitutif de l'identité pour les Pieds-noirs, car elle participe au sentiment de continuité temporelle : leur passé a construit leur présent et anticipe leur avenir. Ainsi, pour avoir le sentiment d'exister, ils doivent posséder, dans leur appareil mémoriel, les souvenirs qui leur permettent de se rappeler ce qu'ils étaient afin de déterminer de manière continue, ce qu'ils sont. La perte de la mémoire peut engendrer la perte d'identité car elle contient l'ensemble des étapes qui ont construit un individu. Selon CANDAU, *sans la mémoire, le sujet se dérobe, vit uniquement dans l'instant, perd ses capacités conceptuelles et cognitives. Son identité s'évanouit.* (*Ibid.* : 50) Ainsi, les repères mémoriels des Pieds-noirs sont les corollaires de leurs repères identitaires.

3.3.1.2. *Narration et Interaction*

Dans son ouvrage *Soi-même comme un autre*, RICOEUR considère qu'un sujet qui se raconte détermine son identité dans le récit.

La personne, comprise comme personnage de récit, n'est pas une entité distincte des ses « expériences ». Bien au contraire : elle partage le régime de l'identité propre à l'histoire racontée. Le récit construit l'identité du personnage, qu'on peut appeler son identité narrative, en construisant celle de l'histoire racontée. C'est l'identité de l'histoire qui fait l'identité du personnage. (1996 : 175)

Ainsi, les souvenirs et les perceptions des événements vécus sont déterminants dans l'expression de l'identité. C'est dans l'expérience narrative que le locuteur se reconstruit, en

fonction de son récit, de ce qu'il veut raconter, des informations qui lui semblent pertinentes, ou qui correspondent le mieux à l'image qu'il veut donner de lui-même.

Selon MEAD, le langage occupe une place importante dans le processus de prise de conscience :

L'émergence du soi exige que l'individu se réponde à lui-même : il se constitue dans ce type de conduite sociale. Il n'y a pas d'autre forme de comportement que le langage où l'individu soit un objet pour lui-même ; et l'individu n'est pas un soi au sens réflexif s'il n'est pas un objet pour lui-même. C'est ce qui confère à la communication son importance majeure, du fait que c'est dans ce type de conduite que l'individu réagit à lui-même. (2006 : 212-213)

Il existe donc une distance entre le contenu de l'énoncé et ce que l'on en dit. De plus, la parole constitue le moyen de mettre en relation ce qui est interne à un individu et son environnement social. Ainsi, selon LIPIANSKY, la parole est incontestablement de nature sociale. Il considère également que la construction de l'identité dépend en partie de l'extériorisation de soi.

L'identité se présente donc sous un double visage : un visage extérieur qui tend à s'ajuster au regard d'autrui, et une face intérieure et secrète qui cherche à échapper à ce regard et aspire cependant à s'en faire reconnaître et accepter. Le sentiment d'identité personnelle se constitue en partie de cette coupure entre l'intime et le social. Et, en même temps, la conscience de soi et son extériorisation dépendent étroitement d'autrui, de la relation et de la communication qui le lient au sujet et de la situation dans laquelle ils se trouvent tous deux engagés. (1992 : 131)

BENVENISTE, quant à lui, distingue deux systèmes qui rendent compte des deux plans d'énonciation : celui de l'histoire et celui du discours. Dans le système du discours, toutes les formes personnelles du verbe sont présentes (*je/tu/il*), même si elles ne sont pas mentionnées de manière explicite. D'après RICOEUR, la narration implique une distanciation du locuteur par rapport au contenu de son récit.

[...] raconter, c'est déjà « réfléchir sur » les événements racontés. A ce titre, le « prendre ensemble » narratif comporte la capacité de se distancer de sa propre production, et par là de se dédoubler. (1996 : 92)

C'est ainsi que, dans tout acte discursif, se trouvent des séquences narratives dans lesquelles sont insérées des séquences liées à l'interaction, ce qui produit une alternance entre narration et commentaires. Pour BENVENISTE, la narration est indissociable de l'interaction, dans la mesure où la forme verbale est actualisée dans l'instance de discours :

[...] la « forme verbale » est solidaire de l'instance individuelle de discours en ce qu'elle est toujours et nécessairement actualisée par l'acte de discours et en dépendance de cet acte. Elle ne peut comporter aucune forme virtuelle et « objective ». [...] Toutes les variations du paradigme verbal, aspect, temps, genre, personne, etc. résultent de cette actualisation et de cette dépendance vis-à-vis de l'instance de discours, notamment le « temps » du verbe, qui est toujours relatif à l'instance où la forme verbale figure. (1966 : 255)

Dans le récit, le locuteur-narrateur raconte des événements qu'il a sélectionnés puis réorganisés, afin de donner à son interlocuteur une impression de continuité, comme le note KAUFMAN :

La forme narrative opère en effet un glissement qui évacue l'idée de fixité au profit d'une logique d'enchaînement : la cohérence fondatrice n'est plus dans la même chose mais dans le coulé et l'intelligence de la suite des événements. Elle s'adapte ainsi parfaitement à la structure (contradictoire et changeante) de l'individu moderne, construisant sa nécessaire unité non par une totalisation et une fixation impossibles mais, de l'intérieur et de façon évolutive, autour du récit, fil organisateur. Chacun se raconte l'histoire de sa vie qui donne sens à ce qu'il vit. L'histoire de vie ne serait bien entendu rien sans les faits vécus eux-mêmes, elle résulte d'une trajectoire objective. [...] La mise en récit démultiplie le processus identitaire ; ego transforme le simple reflet en réflexivité par les intrigues qu'il invente à partir de sa propre expérience. (2004 : 152)

De ce fait, nous pouvons affirmer que tout récit de vie contient une part importante de subjectivité qui oriente la narration et, pour l'analyste, l'interprétation des faits narrés. Lorsqu'un locuteur raconte certains événements de sa vie, il recourt à des stratégies discursives répondant à ses intentions. WEINRICH distingue les formes temporelles selon la spécification qu'elles apportent au discours :

Les formes temporelles sont représentées par des morphèmes « obstinément » répétés dans la chaîne signifiante du texte. Elles transmettent du locuteur à l'auditeur un signal bien spécifique : « ceci est un commentaire », ou au contraire : « ceci est un récit ». [...] Tout commentaire est un fragment d'action ; si peu que ce soit, il

modifie la situation des deux partenaires et les engage ainsi l'un et l'autre. (1973
25 ; 33)

Pour illustrer notre propos, nous prenons l'exemple de la narration de la guerre d'Algérie de la locutrice de l'entretien n°2 (nous avons souligné les commentaires) :

C : donc on a pas vécu les événements aussi dramatiques qu'y a eu à Oran ça c'est sûr et certain parce qu'y a eu des exactions des deux côtés certes des tués des deux côtés aussi bien des colons dans la plaine de Bône ou des chauffeurs ou peu importe y a eu des tués mais si vous voulez on a eu de la chance si on peut dire quand l'OAS a pris quand même pied dans toute l'Algérie hein faut pas se leurrer nous avons eu de la chance d'avoir comme chef militaire j'entends un officier oh je peux dire son nom hein quarante ans après c'était le colonel Château-Jobert (5- 18)

Dans cet extrait, nous pouvons remarquer que l'informatrice émet une opinion (« ça c'est sûr et certain », « faut pas se leurrer ») et apporte une précision sur le contenu de son énoncé (« j'entends »). Le temps utilisé est le présent d'énonciation qui, selon WEINRICH « *caractérise donc une certaine attitude de locution* » (1973 : 39). Ces éléments extra-discursifs démontrent la distance que la locutrice établit entre les événements et ce qu'elle en pense, comme le note WEINRICH :

Car je peux raconter le passé, et c'est aussi une manière de m'en libérer, de le *dépasser* [...] à travers le langage du récit. Mais je peux aussi le commenter ; la langue met même à ma disposition un temps spécialisé dans le commentaire du passé : le Passé composé. (1973 : 101)

L'attitude énonciative de la locutrice traduit également le processus réflexif qu'elle a opéré concernant l'expérience vécue, car elle est détachée des événements.

En revanche, dans l'entretien n°1b, nous notons une distanciation moins importante dans le discours de la locutrice (nous avons souligné les passages narratifs) :

J : je vous dis je croyais pas être raciste mais je le suis mais plus que vous ne pouvez le penser d'être mélangée avec eux ça je ne supporte pas ils sont arrogants quand tu penses que nous quand nous sommes arrivés en France tu te fous de ma gueule parce que je pleure toute notre nourriture dans une épicerie hein que j'ai passé quelque chose pendant deux ans il a fallu que je m'intègre et que je me batte contre les commerçants et tout ça pour pouvoir acheter c'était incroyable y avait de quoi leur mettre un plastique à ces gens et eux comment ils ont été

reçus les Arabes quand ils sont rentrés en France ça je ça m'a tuée mais ça je ne l'accepterai jamais jamais (28-46)

Contrairement au récit précédent, nous remarquons que cette locutrice multiplie les commentaires, ce qui donne l'impression que ce sont les séquences narratives qui sont intégrées aux commentaires. Ceux-ci traduisent le malaise de l'informatrice, qu'il s'agisse de celui éprouvé au moment du rapatriement ou de celui qu'elle ressent au moment de l'énonciation. Les sentiments éprouvés en 1962 semblent intacts, voire exacerbés, par le temps et la souffrance. Les propositions inachevées, le récit décousu, l'absence de continuité temporelle manifestent l'état d'esprit de l'informatrice et témoignent de son traumatisme. Nous émettons l'hypothèse que cette informatrice, qui a beaucoup souffert de la guerre d'Algérie et de ses conséquences, garde un traumatisme profond qui ne lui a pas permis de reconstruire la partie brisée de son identité. Ainsi, sa production discursive porte les marques de cette rupture, en particulier en ce qui concerne son amertume.

DUBAR considère que, dans l'acte de se raconter, l'action prime sur la réflexion. Les récits de vie ne seraient donc pas le produit d'une prise de conscience des événements et de leurs conséquences, mais une simple narration.

Chacun se définit ici par ce qu'il fait, ce qu'il réalise et non par son idéal intérieur. Elle [la forme narrative] s'organise autour d'un plan de vie, d'une vocation qui s'incarne dans des projets, professionnels et autres. Elle possède comme enjeu « l'unité narrative d'une vie » et non la cohérence réflexive d'une intimité. Elle se traduit par un « art de raconter » ce que l'on a fait et non pas sur des méditations portant sur ce qu'on voudrait être. L'identification est celle d'une histoire, certes personnelle, mais tournée vers l'extérieur, les actions avec les autres, les réalisations pratiques. (2000 : 36)

Cependant, nous pouvons considérer que ce qui permet à un individu de raconter son passé, c'est une distanciation par rapport à lui. Il s'opère alors une reconstruction des événements, que l'on ne doit pas confondre avec une restitution. En effet, les différents éléments narrés sont réorganisés de manière subjective par le locuteur et restitué en fonction de ses propres représentations. Nous pouvons noter avec KAUFMAN que *l'identité est l'histoire de soi que chacun se raconte*. (*Op. cit.* : 151). De plus, l'état psychologique dans lequel se trouve le locuteur au moment de l'énonciation influence sa production narrative. C'est en fonction des émotions ressenties au moment des faits que le locuteur se remémore les expériences vécues.

Ainsi, la locutrice de l'entretien n°1b a gardé en mémoire la détresse éprouvée en 1962, ce qui influence considérablement le choix de ses contenus propositionnels et la façon dont elle va narrer les événements.

La comparaison des deux extraits permet de démontrer que le vécu tient une place fondamentale dans l'énonciation. En effet, l'informatrice de l'entretien n°2, qui ne manifeste aucune séquelle traumatique du rapatriement, est en mesure de raconter les événements en prenant du recul, alors que l'informatrice de l'entretien n°1b accorde la priorité à ce qu'elle ressent. De ce fait, nous pouvons en conclure que l'identité ou l'absence d'identité (il s'agit ici de l'identité pied-noir) peut être exprimée dans et par le langage.

3.3.1.3. La référenciation

Les récits de vie permettent au locuteur de revivre la situation narrée. En ce qui concerne les récits présents dans notre corpus, ils correspondent au moyen linguistique dont disposent les informateurs pour recréer le pays perdu. La nostalgie joue un rôle essentiel dans le processus de reconstruction identitaire : elle permet de retrouver les souvenirs (conservés dans l'appareil mémoriel) et de les restituer avec l'émotion et les sensations ressenties au moment des faits. Par les récits de leur passé, les locuteurs manifestent également la cristallisation du pays perdu. Nous pouvons remarquer ce phénomène grâce à la référenciation.

En fin de compte, comment les locuteurs peuvent-ils se référer à un objet ? On peut utiliser des moyens syntaxiques divers pour faire référence comme les noms propres, les descriptions définies et les pronoms, y compris les démonstratifs. Et les locuteurs pourront se servir de ces moyens pour faire référence en vertu de la relation particulière qu'ils ont avec l'objet. (SEARLE, 1972 : 194)

L'auteur souligne la multiplicité d'outils linguistiques mis à la disposition des locuteurs pour se référer aux objets. Plus loin, il ajoute que les procédés de référenciation sont individuels et subjectifs.

Chaque fois qu'un locuteur fait référence, il doit avoir une représentation linguistique de l'objet – un nom propre, une description définie, etc. – et que cette représentation représentera l'objet de la référence sous un *aspect* déterminé [...] La référence fait toujours intervenir la représentation linguistique de l'objet de la référence. [...] Lorsqu'on fait référence à un objet, il arrive parfois que l'on dispose

d'un large éventail d'aspects sous lesquels, ou en vertu desquels, on aurait pu faire référence à cet objet ; mais on n'en choisit qu'un seul pour faire référence à l'objet par son intermédiaire. Généralement, l'aspect retenu est celui qui, aux yeux du locuteur, permettra le mieux à l'auditeur d'identifier l'objet. Dans ce cas, comme dans celui des actes de langage indirects, on veut dire ce que l'on dit, mais on veut dire encore autre chose. N'importe quel aspect fera l'affaire pourvu qu'il permette à l'auditeur d'identifier l'objet. (1972 : 195 ; 197)

RICOEUR souligne l'importance de la notion d'acte de langage dans la narration. En effet, les locuteurs sont également les acteurs de leur discours :

Il n'est pas indifférent que l'appellation d'acte ne soit pas réservée au niveau illocutoire, mais soit déjà appliquée au plan locutoire ; il est ainsi souligné que *ce ne sont pas les énoncés qui réfèrent, mais les locuteurs qui font référence* : ce ne sont pas non plus les énoncés qui ont un sens ou signifient, mais ce sont les locuteurs qui veulent dire ceci ou cela, qui entendent une expression en tel ou tel sens. (1996 : 58)

Pour notre analyse, nous avons choisi deux références qui, selon nous, sont symboliques de l'identité pied-noir : l'Algérie et les autochtones.

Dans les énoncés des locuteurs, la référence à l'Algérie est représentée par des éléments appartenant à différentes catégories grammaticales :

a) nom propre : « Algérie ».

Ce mot apparaît dans tous les entretiens, ce qui est évident dans la mesure où il désigne le nom officiel du pays natal des informateurs.

b) groupe nominal : « mon pays » / « notre pays ».

Par l'emploi du GN (adjectif possessif suivi d'un nom commun) les locuteurs affirment leur appartenance à l'Algérie, en se réappropriant, par le discours, un lieu qu'ils ne possèdent plus.

c) nom propre substantivé : eldorado.

Le locuteur de l'entretien n°3a utilise ici une métaphore pour évoquer la représentation des colons qui venaient s'installer en Algérie. Ce nom symbolise les motivations des nombreux arrivants, à savoir faire fortune dans un pays prêt à être exploité.

d) adverbe : « là-bas ».

Cet adverbe de lieu est présent dans tous les entretiens. Il s'agit d'un déictique spatial qui inscrit l'énoncé dans l'espace par rapport à un point de départ (l'énonciateur). Cet élément adverbial permet au locuteur d'exprimer la distance spatiale entre l'Algérie et lui. En effet, « là-bas » traduit l'éloignement, contrairement à « ici » qui se réfère, dans les énoncés, à la France métropolitaine. Par l'emploi de cet adverbe, porteur de la notion de distance, le locuteur recrée l'espace qui le sépare du pays perdu, en y intégrant la nostalgie qu'il éprouve.

Ainsi, par le choix des différents outils linguistiques, les locuteurs peuvent verbaliser leur propre représentation d'une même référence. Selon le contexte linguistique, c'est-à-dire en fonction des propositions dans lesquelles ils s'inscrivent, ces mots traduisent un aspect, un point de vue, une représentation qu'ils veulent partager avec l'auditeur. C'est ainsi que l'Algérie peut représenter le lieu de naissance, la terre colonisée ou le pays perdu. Par conséquent, c'est en fonction de l'acte accompli par le locuteur (reconstruction ou simple expression identitaire) que seront sélectionnés les différents signes linguistiques.

Il en est de même pour les représentations des Arabes. Ceux-ci bénéficient, dans l'ensemble du corpus, de divers appellatifs :

a) « les Arabes » : ce GN se trouve dans chaque entretien car il fait référence à la population autochtone présente en Algérie et correspond au nom donné à cette population.

b) « les bougnoules » : ce terme n'est présent que dans l'entretien n°1b. Il porte un jugement dépréciatif car il correspond à une insulte. La locutrice qui l'utilise est particulièrement affectée par son départ d'Algérie dont elle tient pour responsable la population arabe. Le mot employé symbolise, par conséquent, l'amertume et la rancœur qu'elle éprouve pour les Arabes.

c) « il » : le pronom personnel est très fréquemment utilisé, il s'agit d'un emploi anaphorique.

d) « musulmans » : seuls les locuteurs de l'entretien n°1a et 2 recourent à ce terme pour se référer aux Arabes. Dans son emploi, ce terme a pour fonction de spécifier la confession religieuse des Algériens, en particulier pour établir une distinction entre la religion des Français d'Algérie (catholicisme) et les Arabes (islam).

e) « eux » : le pronom personnel est employé dans l'ensemble des entretiens. Il participe également à la distinction entre les Français d'Algérie et les Arabes, en procédant à une

catégorisation des populations. Ainsi, nous pouvons remarquer que les deux communautés sont délibérément disjointes. Ceci traduit les rapports hiérarchiques existants en Algérie : les Français d'Algérie qui occupaient la position haute (les dominants) et les Arabes qui étaient placés en position basse (les dominés). Dans les entretiens, « eux » s'opposent à « nous ».

L'analyse de la référenciation a démontré que le langage peut constituer un outil d'expression. En effet, chaque morphème énoncé est choisi par le locuteur, en fonction de son interaction et de ses représentations. D'une part, les paradigmes utilisés pour désigner l'Algérie traduisent la position de l'informateur par rapport à ce pays. D'autre part, les termes utilisés pour se référer aux autochtones ont pour fonction de nous renseigner sur l'opinion que les informateurs en ont, tout en démontrant l'état d'esprit dans lequel ils se trouvent par rapport à l'expérience vécue.

3.3.2. Les pronoms

3.3.2.1. *JE*

Le pronom *je* présente la particularité d'être le seul à contenir les marques de subjectivité. De ce fait, dans la construction identitaire, il est le corollaire linguistique du sentiment d'identité individuelle.

C'est dans l'instance de discours où *je* désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme « sujet ». Il est donc vrai à la lettre que le fondement de la subjectivité est dans l'exercice de la langue. Si l'on veut bien y réfléchir, on verra qu'il n'y a pas d'autre témoignage objectif de l'identité du sujet que celui qu'il donne ainsi lui-même sur lui-même. (BENVENISTE, 1966 : 262)

Ainsi, selon cette théorie, c'est parce que le sentiment d'identité individuelle trouve son fondement dans la langue qu'il peut être exprimé par celle-ci. Le langage permet à l'individu de se constituer comme sujet. Il en résulte une image stable, continue et cohérente offerte aux autres interactants. Dans notre corpus, lorsque les locuteurs prennent en charge le discours, ils se posent en sujets, et les différents *je* qu'ils énoncent renvoient toujours à la même personne. Cette unité linguistique permet à chaque locuteur de s'inscrire dans une certaine stabilité, un

continuum, même si les individus ont traversé de multiples étapes dans leur vie qui les ont fait évoluer. Les locuteurs n'ont pas conscience des changements qui se sont opérés en eux, et cette impression de continuité est exprimée par le *je*. Ainsi, le *je* qui renvoie à la situation d'énonciation et le *je* inscrit dans la narration sont perçus comme identiques.

Ch : moi quand je me souviens de ma vie en Algérie [...] des fois quand je réfléchis je vois ma vie qu'avec des Français (entretien n°1a, 41 ; 62)

Dans cet exemple, nous remarquons que le locuteur parle des diverses activités cognitives qu'il effectue (se souvenir, réfléchir et percevoir) qui correspondent au moment de l'énonciation en positionnant l'unité linguistique *je* dans la même configuration que la personne évoquée dans son discours (le *je* représenté par l'adjectif possessif « ma »). En procédant ainsi, il se réfère au même objet, à savoir lui-même. Cependant, KERBRAT-ORRECCHIONI remarque que la référence de *je* dépend des différents éléments constitutifs de la situation d'énonciation.

Nous pensons au contraire que comme les autres formes verbales les pronoms personnels réfèrent à des objets extralinguistiques et non à leur propre énonciation (ainsi que le suggère le terme de « sui-référentiel ») et que les deux formulations suivantes, dont la première est un raccourci inadéquat de la seconde qui seule nous semble correcte, ne sont pas équivalentes :

- les déictiques réfèrent à leur propre instance de discours,
- les déictiques réfèrent à des objets dont la nature particulière ne se détermine qu'à l'intérieur de l'instance particulière de discours qui les contient. (1980 : 44)

Si *je* ne s'actualise que dans la situation de discours, son référent ne peut également être défini que dans l'instance de discours. De ce fait, toutes les expériences vécues par les sujets parlants sont contenues dans ce *je* qui les actualise.

Dans son analyse de corpus, Britta LANGHANS distingue trois valeurs de *je* à partir des situations dans lesquelles il apparaît :

Ainsi *je* figure :

- a) dans des énoncés du type « autobiographique », qui réfèrent à des états ou à des activités extra-discursifs, non perceptibles à partir de la situation d'énonciation [...]
- b) dans des constructions modalisatrices, avec des verbes d'opinion [...]

- c) dans des commentaires méta-énonciatifs, pour la plupart avec des verbes du dire.
(1998 : 204)

Dans notre corpus, qui se compose essentiellement de récits de vie, *je* est très souvent employé dans des énoncés autobiographiques. Dans ces cas, le sujet est l'acteur ou le témoin de l'action narrée et s'inscrit, non plus dans la situation d'énonciation, mais dans une situation extradiscursive. Les informateurs de notre corpus ont tous vécu en Algérie. L'acte de parole qui consiste à raconter les anecdotes qui se rapportent à cette époque recrée cette situation factuelle. Les locuteurs prennent en charge le discours par l'emploi du *je* et se positionnent ainsi dans les conditions qu'ils évoquent.

A : je me suis échappé pour aller au vieux [bok] [...] vraiment au milieu d'eux des fois pendant des heures et des heures mais où il est mais où il est et moi je courais dans les au milieu des [gurbi] (entretien n°4, 623 ; 625-627)

Dans son discours, le locuteur recrée l'événement et le revit par le langage. Comme nous l'avons signalé précédemment, l'énonciateur qui dit *je* s'inscrit dans une continuité temporelle, constitutive du sentiment d'identité individuelle. Par conséquent, nous pouvons supposer que l'expression, la verbalisation d'un événement permet à celui qui énonce de redevenir celui qu'il était au moment où les faits narrés se sont produits. Dans le cas présent, le locuteur rapatrié redevient, le temps du discours, un Français d'Algérie résidant dans son pays natal. Cette théorie peut être corroborée par l'affirmation identitaire du locuteur de l'entretien n°1a :

Ch : moi ça fait trente ans que je suis à Arles et je suis pas arlésien je suis un Arzeuwien (675-677)

L'emploi de *je* suivi du verbe *être* conjugué au présent de l'indicatif renvoie au caractère durable et continu que le locuteur veut attribuer à son identité de Français d'Algérie. Ce verbe d'état sert également à traduire les auto-définitions des locuteurs, qui ne perçoivent pas les changements liés au temps ou qui, comme c'est le cas pour ce locuteur, souhaitent considérer le monde tel qu'ils voudraient qu'il soit (par nostalgie par exemple).

Nous pouvons remarquer que dans cet extrait le locuteur énonce un état qui n'est pas tout à fait exact. En effet, si l'on considère l'identité du point de vue de l'état civil, l'informateur est effectivement un Arzeuwien à cause de son lieu de naissance. Or, si l'on prend en compte la situation actuelle de ce locuteur, nous ne pouvons admettre qu'il soit un Arzeuwien : non seulement il réside à Arles, mais la ville à laquelle il se réfère, Arzew, telle qu'il l'a connue (c'est-à-dire appartenant à la France) n'existe plus. Ainsi, l'identité pied-noir ne peut exister que dans et par le discours du locuteur. Par les procédés d'appropriation du langage, il

actualise tous les éléments de la situation narrée : les acteurs, les circonstances, les identités. Cependant, l'identité, telle qu'elle est présentée, ne correspond pas à la réalité : le locuteur se présente tel qu'il était et non tel qu'il est devenu. De plus, tout récit autobiographique est empreint d'une part de subjectivité non négligeable. En effet, les faits relatés sont présentés en fonction des perceptions et des souvenirs de l'individu. Par conséquent, l'identité perdue ou brisée ne peut-être totalement reconstruite.

Dans l'entretien n°2, la locutrice nous livre sa réflexion concernant l'évolution de sa personnalité, en affirmant qu'elle n'a remarqué aucune modification :

C : je crois pas avoir changé je crois que je suis restée toujours la même proche des gens d'abord (132-134)

Cette assertion répond à la question que nous lui avons posée : nous lui avons demandé si elle avait remarqué une évolution dans son statut et dans son identité. Ici, le sentiment de continuité temporelle est verbalisé par deux outils linguistiques : tout d'abord, l'utilisation du pronom *je* qui renvoie au même référent et au même référé, ainsi que l'emploi du verbe *rester* conjugué au passé composé. Tous ces procédés combinés produisent un effet de stabilité temporelle, qui est le reflet de la perception identitaire de la locutrice. De ce fait, le sentiment de l'identité ainsi exprimé permet de démontrer que la reconstruction identitaire de cette informatrice n'est pas nécessaire, car elle n'a perçu aucune rupture dans son identité. En revanche, cette rupture identitaire est exprimée dans l'entretien n°4 :

A : j'ai eu deux vies j'en ai une qui est passée et une présente (817-819)

Nous pouvons remarquer que, dans l'extrait que nous avons relevé, le *je* se rapporte à deux références : le locuteur tel qu'il est au moment de l'énonciation par l'utilisation du GN « une présente » ; le locuteur tel qu'il était lorsqu'il vivait en Algérie, que l'on retrouve dans la proposition subordonnée relative « qui est passée ». Le *je* n'inscrit pas le référent *hic et nunc*, mais il le réfère à la situation narrée (c'est-à-dire avant 1962). Dans ce cas, comme pour l'entretien n°1a, le langage constitue le moyen de réappropriation de la partie identitaire perdue ou brisée, par un système de références et d'actualisation.

3.3.2.2. NOUS

Les emplois de *nous* dans les énoncés de notre corpus correspondent à des *nous* exclusifs, c'est-à-dire qu'ils soulignent la présence du *je* (les informateurs) en excluant le *tu* (l'enquêtrice). Par ce signe linguistique, les locuteurs s'inscrivent dans un groupe en s'associant à d'autres sujets (pas nécessairement présents dans la situation d'énonciation), et témoignent ainsi de leur appartenance groupale. Ainsi, dans les enquêtes que nous avons menées, les informateurs utilisent le *nous* pour s'intégrer à l'ensemble de la communauté pied-noir, se positionnant, par la prise en charge du discours, comme les porte-parole de cette communauté.

M : c'est-à-dire par rapport les Européens par rapport à eux on était privilégiés (177)

Dans cet exemple, le locuteur emploie *on* comme un délimiteur communautaire. En effet, *on* se réfère aux Français d'Algérie (« les Européens »), opposés aux autochtones (« eux »). Ce *on*, qui ne s'inscrit pas l'instance de discours, mais dans l'instance autobiographique (notamment grâce à l'imparfait), prend toute sa valeur d'exclusion. Dans cet emploi, nous pouvons considérer que le *on* sert à exprimer une unité en se chargeant de la dimension collective qu'il représente. Comme nous l'avons noté dans notre exposé théorique concernant les pronoms, il ne s'agit pas d'une multiplication de *je* mais d'une extension. Ainsi, le *on* de cet énoncé se réfère à *je* + une multitude de sujets non-je, les Français d'Algérie.

Par l'emploi de *on*, le locuteur fait entrer en jeu son identité de façade. En effet, il s'agit d'une identité sociale dans la mesure où elle est destinée aux autres, dans le cadre d'une relation sociale. Par son identité de façade, le sujet parlant veut présenter un aspect positif de lui-même, montrer la face la plus valorisante, celle qui va lui permettre d'être reconnu, accepté et intégré dans un groupe social. Cette identité est basée sur une conscience de soi qui distingue les éléments internes et externes à l'individu. C'est à partir des attentes externes (le paraître) que vont s'organiser les éléments externes. L'individu sélectionne alors, dans ses caractéristiques propres, ce qui correspondra le mieux à l'interaction.

Le sujet a une certaine conscience, une certaine représentation de la façade qu'il se présente, mais cette représentation est largement médiatisée par le regard d'autrui qui en est le destinataire ; on peut dire qu'elle constitue son *identité sociale* dans le sens où elle spécifie la manière dont il se présente et se perçoit dans les relations sociales et dont il souhaite ou pense être perçu par les autres. (LIPIANSKY, 1992 : 119)

Selon cet auteur, l'identité sociale correspond donc aux représentations de soi que l'individu veut présenter aux autres. Par conséquent, cette identité est multiple, étant donné qu'elle s'adapte aux différentes interactions dans lesquelles l'individu est engagé. Le rôle social est prescrit par l'interaction ainsi que par les partenaires de l'interaction. Il prend en compte la personnalité de l'individu qui doit s'actualiser dans ses relations avec les autres. Pour GOFFMAN, l'identité de façade est essentielle dans le maintien de l'identité d'un individu car c'est à partir du regard de l'autre que les sentiments d'existence et d'appartenance peuvent être ressentis. Ainsi, pour cet auteur, la vie sociale est un théâtre au sein duquel chaque individu joue un rôle et porte un masque (les faces) et dont la mise en scène est déterminée par les rites sociaux.

Dans le cadre de notre étude, nous pouvons affirmer que chaque informateur a tenu un rôle social déterminé par la situation d'interaction. En effet, nous les avons contactés en invoquant une raison précise : nous apporter des informations sur l'histoire des Pieds-noirs. De ce fait, ils se sont comportés en informateurs tout au long des entretiens, sans jamais déroger au rôle qui leur avait été octroyé.

Etant donné la tendance des participants à accepter les définitions proposées par leurs partenaires, on comprend l'importance décisive de l'information que l'acteur détient ou se procure *initialement* au sujet de ses interlocuteurs : c'est à partir de cette information initiale qu'il entreprend de définir la situation et de tracer l'esquisse d'une réponse. La projection initiale de l'acteur le lie à ce qu'il prétend être et l'oblige à rejeter toute prétention à être autre chose. (GOFFMAN, 1959 : 19)

En tant que représentants de la communauté pied-noir, les locuteurs que nous avons interrogés se devaient d'être représentatifs des membres de cette communauté. Bien qu'ils aient probablement été sincères dans leurs discours, il n'en demeure pas moins qu'ils devaient présenter une image positive des Pieds-noirs, dans le but de maintenir le processus d'autojustification dans lequel la plupart étaient engagés. Par l'emploi du *nous*, les locuteurs ont donc adopté une position collective, ce qui les a obligés à porter le masque (la face) qui leur permettait de justifier leur statut de porte-parole de la communauté pied-noir. Ce statut les contraignait également à rester solidaires des autres Pieds-noirs, à ne pas trahir leurs

compagnons d'infortune. Ce *nous* exclusif revêt donc une dimension symbolique, dans la mesure où chaque Pied-noir est censé s'y reconnaître et s'y retrouver.

Dans l'entretien n°7, nous avons remarqué un phénomène assez singulier : le locuteur opère une distinction à l'intérieur même de la communauté pied-noir, au moyen du pronom personnel *nous* :

J : parce que quand y a un Algérois qui vient là on sait de suite que il est pas de chez nous même s'il dit qu'il est Pied-noir [...] un Algérois il aura pas le même accent que nous (816-817 ; 809)

Si l'on considère les critères de définition d'un Pied-noir, celui de la naissance en Algérie entre 1830 et 1962 est prépondérant. De ce fait, chaque individu remplissant cette condition peut légitimement être considéré comme appartenant à la communauté pied-noir. Par conséquent, il semble très surprenant qu'un membre de cette communauté puisse considérer qu'un Algérois n'en fait pas partie. En fait, la distinction qu'opère l'informateur dans cet extrait concerne, non pas des individus appartenant à une ethnie ou une nationalité différente de la sienne, mais des Pieds-noirs qui ne sont pas originaires de la même ville. Le locuteur se fonde sur la différence d'accents pour justifier son point de vue. Ainsi, le *nous* exclusif l'est davantage que le précédent car il distingue deux groupes qui, pourtant, appartiennent à la même communauté. Cet exemple démontre qu'au sein de la communauté pied-noir les perceptions et les conceptions de l'identité collective peuvent varier en fonction des individus, et ne sont donc pas posées comme pré-établies.

Comme l'a montré l'analyse des pronoms, l'identité, qu'elle soit individuelle ou collective, est une notion dépendante des perceptions de chaque sujet. Au sein de la communauté pied-noir, qui peut être définie à partir de critères précis, les membres ne sont pas nécessairement unis. De ce fait, nous considérons que la reconstruction identitaire concerne exclusivement l'individu, ses expériences, ses représentations, ses perceptions, son système de valeurs, etc. C'est pourquoi il serait inopportun de généraliser les hypothèses concernant les reconstructions identitaires des Pieds-noirs, car tous les informateurs interrogés n'ont pas vécu les événements d'Algérie de la même manière. En effet, si certains démontrent une absence totale de reconstruction de la partie identitaire brisée, d'autres sont parvenus à

reconstruire leur vie ; d'autres enfin, n'ayant subi aucun traumatisme, ou n'en ayant pas conscience, ne semblent pas présenter de troubles liés à une rupture de l'identité.